

BILAN

au 31 Décembre 2013

en milliers de dh

en milliers de dh

ACTIF	décembre-13	décembre-12	PASSIF	décembre-13	décembre-12
. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 995 112	3 594 367	. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux.	-	-
. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 800 573	1 514 715	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 014 520	8 668 115
. A vue	402 832	107 005	. A vue	218 180	750 995
. A terme	1 397 741	1 407 710	. A terme	8 796 341	7 917 120
. Créances sur la clientèle	57 096 241	54 159 203	. Dépôts de la clientèle	54 430 954	52 020 401
. Crédits de trésorerie et à la consommation	21 578 663	20 125 825	. Comptes à vue créditeurs	26 195 266	25 452 707
. Crédits à l'équipement	15 806 502	15 382 363	. Comptes d'épargne	8 048 508	7 279 943
. Crédits immobiliers	15 032 804	13 942 830	. Dépôts à terme	17 605 321	17 118 109
. Autres crédits	4 678 273	4 708 186	. Autres comptes créditeurs	2 581 859	2 169 642
. Créances acquises par affacturage	-	-	. Titres de créance émis	6 372 961	5 316 035
. Titres de transaction et de placement	5 077 337	2 285 824	. Titres de créance négociables	6 372 961	5 316 035
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 349 170	1 360 373	. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance	73 096	541 069	. Autres titres de créance émis	-	-
. Titres de propriété	3 655 071	384 382	. Autres passifs	1 242 789	733 257
. Autres actifs	3 135 070	2 508 061	. Provisions pour risques et charges	688 147	422 805
. Titres d'investissement	6 435 388	6 492 188	. Provisions réglementées	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 435 388	6 492 188	. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157
. Autres titres de créance	-	-	. Dettes subordonnées	1 226 238	1 366 006
. Titres de participation et emplois assimilés	297 544	275 743	. Ecart de réévaluation	409 428	409 428
. Créances subordonnées	-	-	. Réserves et primes liées au capital	1 443 120	1 443 120
. Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	. Capital	3 818 248	3 818 248
. Immobilisations incorporelles	410 557	438 007	. Actionnaires. Capital non versé (-)	(292 000)	(292 000)
. Immobilisations corporelles	1 931 113	2 056 274	. Report à nouveau (+/-)	(588 192)	(909 673)
Total de l'Actif	78 178 935	73 324 381	. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
			. Résultat net de l'exercice (+/-)	405 562	321 481
			Total du Passif	78 178 935	73 324 381

HORS BILAN

au 31 Décembre 2013

en milliers de dh

	décembre-13	décembre-12
ENGAGEMENTS DONNES	6 965 813	6 188 099
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 214 401	1 649 492
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	668 944	400 000
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 082 469	4 138 607
5. Titres achetés à réméré	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	-
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

du 01/01/2013 au 31/12/2013

en milliers de dh

RUBRIQUE	décembre-13	décembre-12
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 730 140	4 518 705
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	31 230	28 096
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 931 437	3 828 482
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	284 909	289 024
Produits sur titres de propriété	18 701	13 462
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	285 248	244 682
Autres produits bancaires	178 616	114 959
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 885 285	1 860 454
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	374 367	425 521
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 143 376	1 085 163
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	233 874	198 716
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	133 667	151 054
PRODUIT NET BANCAIRE	2 844 856	2 658 250
Produits d'exploitation non bancaire	238 322	15 700
Charges d'exploitation non bancaire	23 343	13 430
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 461 517	1 365 119
Charges de personnel	874 607	808 178
Impôts et taxes	28 702	27 940
Charges externes	347 646	330 975
Autres charges générales d'exploitation	33 727	31 003
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	176 836	167 023
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 277 420	1 774 856
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	670 916	963 456
Pertes sur créances irrécouvrables	217 337	655 963
Autres dotations aux provisions	389 167	155 436
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	579 468	1 105 987
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	350 021	1 012 729
Récupérations sur créances amorties	100 099	39 342
Autres reprises de provisions	129 347	53 916
RESULTAT COURANT	900 365	626 533
Produits non courants	12 540	46 601
Charges non courantes	471 381	232 628
RESULTAT AVANT IMPOTS	441 523	440 507
Impôts sur les résultats	35 961	119 025
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	405 562	321 481

ETAT DES SOLDES DE GESTION

du 01/01/2013 au 31/12/2013

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	décembre-13	décembre-12
+ Intérêts et produits assimilés	4 247 576	4 145 602
- Intérêts et charges assimilées	1 751 618	1 709 401
MARGE D'INTERET	2 495 958	2 436 201
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Commissions perçues	285 248	244 682
- Commissions servies	645	357
MARGE SUR COMMISSIONS	284 603	244 325
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	(1 330)	-
+ Résultat des opérations sur titres de placement	31 547	(14 137)
+ Résultat des opérations de change	113 791	89 514
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	144 008	75 377
+ Divers autres produits bancaires	18 736	13 462
- Diverses autres charges bancaires	98 450	111 115
PRODUIT NET BANCAIRE	2 844 856	2 658 250
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	(2 674)	(1 823)
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	238 322	15 700
- Autres charges d'exploitation non bancaire	23 343	13 430
- Charges générales d'exploitation	1 461 517	1 365 119
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 595 643	1 293 579
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	438 133	567 348
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	257 146	99 698
RESULTAT COURANT	900 365	626 533
RESULTAT NON COURANT	(458 842)	(186 027)
- Impôts sur les résultats	35 961	119 025
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	405 562	321 481
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	décembre-13	décembre-12
+ Resultat net de l'exercice	405 562	321 481
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des Immobilisations incorporelles et corporelles	176 836	167 023
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	4 790	6 164
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	321 100	143 196
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	30 594	-
- Reprises de provisions	122 117	39 341
- Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell	237 316	4 663
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorpo & corpor	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	553
+ Capacité d'autofinancement	579 450	593 307
- Bénéfices distribués	-	-
+ AUTOFINANCEMENT	579 450	593 307

CREANCES SUR LA CLIENTELE

au 31 Décembre 2013

en milliers de dh

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			décembre-13	décembre-12
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	522 596	211 802	9 172 898	9 676 820	19 584 116	18 192 988
- Comptes à vue débiteurs	508 007	211 802	3 793 081	4 056 561	8 569 451	8 731 367
- Créances commerciales sur le maroc	2 681	-	711 836	299 492	1 014 009	829 057
- Crédits à l'exportation	-	-	160 624	64 921	225 545	118 503
- Autres crédits de trésorerie	11 908	-	4 507 357	5 255 846	9 775 111	8 514 061
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 577 280	1 577 280	1 554 686
CREDITS A L'EQUIPEMENT	880 154	-	8 532 013	5 617 340	15 029 507	14 694 035
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	7 719 501	6 947 619	14 667 120	13 618 487
AUTRES CREDITS	-	674 836	1 660 834	797 974	3 133 644	2 878 112
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	1 559 945	1 559 945	1 390 820
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	7 473	853 558	683 598	1 544 629	1 830 075
TOTAL	1 402 750	894 111	27 938 804	26 860 576	57 096 240	54 159 203

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - * 50 % pour les créances douteuses,
 - * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

- Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la décote prévue par l'article N°22 de la circulaire

N° 19/G/2002 de BAM a fait ressortir que:

- Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008,
- Le reliquat de ces créances susvisées fera l'objet d'un étalement linéaire de la décote entre 2009 et 2011.

1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 Portefeuilles de titres

1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le

Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation,
- Participations dans les entreprises liées,
- Titres de l'activité du portefeuille,
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en

devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.6. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.7. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

**« CREDIT AGRICOLE DU MAROC »
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION
PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 6 429 562 (y compris des dettes subordonnées pour KMAD 1 226 238) dont un bénéfice net de KMAD 405 562, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 31 décembre 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit


Deloitte Audit
Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél: 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax: 05 22 22 40 78
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A


COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 27 47 30 - Fax: 0522 27 47 31
Abdelaziz ALMECHATT
Associé